



Le comité départemental de Karaté
Et disciplines associées de la Somme
Commission départementale de formation



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

Attestation de participation associative

dans le cadre du DAF (15 heures) et du DIF [non titulaire du DAF] (15 heures)

CANDIDAT :

Nom :
Nom d'usage :
Prénom :
Numéro de licence :
Nom du club : Numéro d'affiliation du club :

Objectifs : Etre capable de :

1. Procéder à l'enregistrement des compétiteurs
2. Participer à la pesée des compétiteurs
3. Participer à la comptabilisation des points des compétiteurs
4. Assurer l'avancée des poules et tableaux
5. Participer au stage d'arbitrage (selon la discipline) départemental

Je soussigné(e), Madame, Monsieur président(e) du Comité
Départemental ou de la Zone InterDépartementale ou de la Ligue Régional (rayer la mention inutile)
Certifie que Madame, Monsieur
A participé à l'organisation de la (des) manifestation(s) suivante(s) :

Manifestation N°1 :

Titre de la manifestation :
Date : Durée :

Objectifs	Effectués	Remarques éventuelles
1. Procéder à l'enregistrement des compétiteurs		
2. Participer à la pesée des compétiteurs		
3. Participer à la comptabilisation des points des compétiteurs		
4. Assurer l'avancée des poules et tableaux		

Manifestation N°2 :

Titre de la manifestation :
Date : Durée :

Objectifs	Effectués	Remarques éventuelles
1. Procéder à l'enregistrement des compétiteurs		
2. Participer à la pesée des compétiteurs		
3. Participer à la comptabilisation des points des compétiteurs		
4. Assurer l'avancée des poules et tableaux		

Objectif n°5 : participer au stage d'arbitrage (selon la discipline) départemental

Stage d'arbitrage (selon la discipline) Date : Durée :

Niveau : Départemental Régional
Appréciations :

Nom et signature du responsable de la formation :

A le..... ;

Nom et signature du responsable de l'arbitrage :

A le..... ;

Nom et signature du président du C.D ou de la ligue régional et cachet :

A le..... ;

Cette attestation vient en complément de la formation. Le candidat doit être inscrit sur le bordereau de résultat que lorsque le dossier du candidat est complet